00171

CILSS
DOCUMENTATION

Sitta BARRY
Docteur Vétérinaire
Secrétariat Exécutif
du C.I.L.S.S.
OUAGADOUGOU - Burkina Faso

S A N T E A N I M A L E
D A N S L E S P A Y S D U C.I.L.S.S.

EVOLUTION RECENTE ET SITUATION ACTUELLE

F.A.O.
Banjul 23 - 27 Juin 1986

JUIN 1986

1. Introduction

L'élevage est une des activités essentielles des populations sahéliennes. En tant que tel, il joue un rôle important dans le Sahel, tant en ce qui concerne l'alimentation des populations que les exportations. En outre, la part de l'élevage dans le PIB agricole atteignerait 15 % en moyenne dans ces Pays. Malheureusement, avec les sécheresses successives de ces quinze dernières années, le cheptel sahélien contribue moins à l'alimentation des sahéliens et aux exportations. Sa productivité est demeurée très faible depuis la grande sécheresse de 1972/1973.

L'amélioration de cette productivité liée à une amélioration des paramètres zootechniques et zoo-économiques ne peut résulter que d'une politique de mise en oeuvre de l'amélioration de l'alimentation s'appuyant sur le renforcement de la protection sanitaire et qui tiendrait compte de l'homme et de son environnement écologique.

La santé animale constitue donc l'élément fondamental pour une intensification de l'élevage. Sa maîtrise est un préalable à toute politique rationnelle de développement de l'élevage.

2. Considérations générales

La sécheresse sans précédent qui dure depuis quinze ans a eu des effets désastreux sur la région sahélienne.

Le désert progresse chaque année et le phénomène de désertification affecte les terres de culture et d'élevage. Cette situation est agravée par les opérations de déboisement effectuées par les populations pour le bois de feu en vue de satisfaire les grands centres urbains dont le taux d'urbanisation s'est fortement accru ces dernières années suite à l'accélération de l'exode rural. Cette couverture forestière est aussi ravagée par la recherche de nouvelles terres à la culture.

La pénurie des ressources en eau et les graves pertes subies par les récoltes ont entraîné un déficit alimentaire estimé à 1,6 millions de tonnes pour la période 1983-1984.

Dans le domaine de l'élevage, la faible pluviosité et la désertification ont entraîné le déclin des pâturages. Ceux-ci sont en perpétuelle diminution à cause de l'expansion des cultures itinérantes et la place accordée aux cultures de rente et parfois à l'écologie. En effet, dans ce dernier cas, des zones forestières nouvelles sont créées dans certains Pays réduisant encore plus les espaces propices à la pâture.

La situation est loin d'être satisfaisante malgré la dernière campagne agro-pastorale 1984-1985, au cours de laquelle le déficit céréalier est tombé en dessous de 1.000 tonnes. En effet, au regard des tendances de l'évolution de la population sahélienne (taux démographique global moyen de 2,7 % par an) par rapport à celle de la production (taux de croissance moyen de 1 %), le taux de croissance économique reste négatif avec un revenu par tête d'habitant de l'ordre de 200 dollars E.U.

L'augmentation des superficies cultivées pour les besoins alimentaires des populations sans possibilité de régénération des sols montre le faible intérêt que les Etats portent à l'élevage dans leurs politiques de développement économiques.

Avec des effectifs de 26 millions d'UBT et de 57 millions de volailles environ, l'élevage doit pouvoir fournir les proteines nécessaires aux populations sahéliennes, si toutefois des actions importantes avaient été menées dans ce sens. Malgré les techniques traditionnelles de conduite des troupeaux (nomadisme et transhumance), l'élevage permet encore une exportation de viande vers les pays côtiers participant ainsi à l'équilibre économique des Pays du Sahel,(part de l'élevage dans les échanges : 1 % en Gambie à 66 % au Mali), bien que ceux-ci soient en même temps de gros importateurs de produits laitiers (croissance supérieure à 22 %). Il contribue par / contre faiblement à l'alimentation de ces mêmes populations (13 kg/ha/an environ de viande et abats).

Par ailleurs, l'élevage contribue fortement mais difficilement chiffrable dans la production agricole en fournissant les animaux de trait pour la culture attelée et la fumure organique pour l'amélioration des sols.

EFFECTIFS DES TROUPEAUX (en milliers de têtes ou UBT) : 1984

	BOVINS		OVINS	CAPRINS	CHEVEAUX		CHAMEAUX		ANES		PORCS	POULES	TOTAL - UBT
	= 0,75		= 0,15		= 1		= 1		= 0,50				
	Têtes	UBT	Têtes	UBT	Têtes	UBT	Têtes	UBT	Têtes	UBT	Têtes	Têtes	
BURKINA FASO	2.660	1.995	4.600	690	70	70	6	6	200	100	200	14.500	2.861
CAP VERT	22	16,5	76	11,7	2	2	-	-	8	4	23	67	34,2
GAMBIE	308	231	360	54	-	-	-	-	4	2	11	320	287
MALI	6.600	4.950	12.300	1.845	75	75	400	400	800	400	50	13.500	7.670
MAURITANIE	1.560	1.170	8.200	1.230	16	16	780	780	145	72,5	-	3.400	3.268,5
NIGER	4.030	3.022	11.000	1.650	285	285	412	412	503	251,5	35	12.000	5.621
SENEGAL	2.400	1.800	3.100	465	208	208	6	6	206	103	189	10.000	2.582
TCHAD	3.740	2.805	4.200	630	150	150	421	421	255	127,5	6	3.300	4.133,5
T O T A U X	21.320	15.989,5	43.636	6.575,7	806	806	2.025	2.025	2.121	1.060,5	514	57.087	26.457,2

Source : Rapport OIE 1984

P A Y S	Population en millions d'habitants 1983	Superficie en milliers de km2	PNB par habit. en dollars 1983	P I B P.I.B en millions de dollars 1983	Part Agriculture en % 1983	Part Industrie en % 1983	DETTE PUBLIQUE en million de dollars	DETTE PUBLIQUE % par rapport au PNB 1983	DETTE PRIVEE garantie par le Secteur public en millions de dollars 1983	APD versements nets reçus en million de dollars 1982
BURKINA FASO	6,5	274	180	900	41	19	398	38,2	89	213,0
CAP VERT	0,4	4	130				61			54,9
GAMBIE	0,7	11	360	213	26	...	117,9		16,1	47,6
MALI	7,2	1240	160	980	46	11	881	89,3	109	194,5
MAURITANIE	1,6	1031	480	700	34	21	1171	158,2	195	176,9
NIGER	6,1	1267	240	1340	33	31	631	48,7	127	252,4
SENEGAL	6,2	196	440	2570	21	26	1496	61,2	429	280,5
TCHAD	4,8	1284	80*	400*	64*	7*	129	43,5	3	64,7

Les chiffres sont de 1982

Tous les chiffres de la Gambie sont de 1982 sauf le chiffre de l'APD qui est de 1983

Malgré ce rôle socio-économique important, les efforts fournis en direction du secteur élevage par les Pays sahéliens et la Communauté Internationale restent en deçà de l'attente.

Dans le cadre de l'aide publique au développement (A.P.D), l'aide à l'élevage représentait environ de 5 % de l'aide globale entre 1975 et 1983. En outre, on constate que cette aide a été assez régulièrement répartie dans le temps et très inégalement répartie dans l'espace. Entre 1975 et 1978, le Mali et le Tchad ont reçu plus de la moitié de l'aide à l'élevage. De même, la ventilation de celle-ci montre que la santé animale prenait plus du quart de l'aide totale à l'élevage.

Au niveau des Pays, les budgets affectés aux services de l'élevage vont en s'amenuisant depuis les indépendances. Il n'existe aucune corrélation entre la part de l'élevage dans les échanges et sa part dans le budget de l'Etat, qui varie présentement entre 2 % et 0,44 %. Cette portion congrue ne sert d'ailleurs que le paiement des salaires, laissant les structures dans un état de décrépitude et non fonctionnelles. Ces services sont généralement pris en charge à travers des projets financés extérieurement.

Malgré ce constat, il faut admettre que de gros efforts sont faits dans le domaine de la santé animale depuis la colonisation. Mais force est de reconnaître que la situation sanitaire dans les Pays sahéliens reste préoccupante.

3. Evolution de la situation sanitaire dans les Pays sahéliens

Pendant très longtemps et jusqu'aux indépendances (les années 60) les problèmes de santé animale ont constitué la préoccupation majeure pour ne pas dire exclusive des services d'élevage ou des services d'élevage ou des services vétérinaires des Pays sahéliens. De gros efforts ont été consentis pour rendre les cheptels indemnes des grandes maladies ou du moins d'en limiter l'importance et l'extension. C'est ainsi que la peste bovine et la péripneumonie des bovidés ont fait l'objet de campagnes de lutte très importantes.

3.1. Peste bovine

A l'issue de la campagne conjointe de lutte contre la peste bovine de 1966 à 1968 (P.C. 15), quelques Pays sahéliens ont pu obtenir l'éradication de l'affection et une amélioration sensible pour la péripneumonie et certaines autres maladies . Il s'agit du Sénégal et de la Gambie. Dans les autres Pays, comme le Mali, la Mauritanie, le Burkina Faso, le Niger et le Tchad, cette campagne a surtout permis de réduire considérablement l'incidence de la maladie, d'en circonscrire les foyers et de faire croire à la disparition de celle-ci. Quant au Cap-Vert, il a été toujours à l'abri des grandes épizooties telles la peste, la péripneumonie et la fièvre aphteuse.
Dans le cas du Sénégal, l'application des mesures conservatoires strictes reposant sur le stamping-out et la vaccination systématique ont permis le maintien d'une bonne situation sanitaire du cheptel. Ces mesures ont été rendues opérationnelles grâce au laboratoire de l'élevage et de recherches vétérinaires de Dakar spécialisé non seulement dans le dépistage rapide des maladies, mais aussi dans la production des vaccins habituellement utilisés.

Cette action n'a pas été poursuivie et les mesures conservatoires qui auraient dû être appliquées dans les différents pays après l'achèvement de la campagne, n'ont pas été respectées en raison de l'insuffisance des ressources nationales de nombreux pays concernés.

Depuis, la situation sanitaire du cheptel bovin s'est fortement dégradée. La maladie a fait sa réapparition dans presque tous les Pays du CILSS.

C'est ainsi que des cas isolés sont apparus au Sénégal en 1978 dans les régions du fleuve et de Louga et en 1979 dans la région de Thiès sur des animaux transhumants en provenance des pays voisins. Heureusement ceux-ci ont rapidement disparu à la faveur des mesures draconiennes mises en oeuvre : vaccination systématique et stamping-out.
En Mauritanie, la peste bovine qui était considérée comme éradiqué après le P.C. 15, a réapparu en Avril 1979 et a constitué une menace sérieuse pour les Pays voisins comme le Sénégal et le Mali, où les animaux mauritaniens se rendent lors des périodes de transhumance.

Au Mali, la peste bovine a réapparu en 1976 (3 foyers), en 1978 et en 1980 (27 foyers) bien que cette maladie ait fait l'objet d'une attention particulière de la part des autorités qui ont pris contre elle des dispositions pour une vaccination obligatoire.

Au Niger, la lutte par des mesures conservatoires qui se sont révélées efficaces depuis le P.C. 15 n'ont pas empêché cette maladie de refaire son apparition en 1980. 24 foyers ont été déclarés dans la décennie de 1968 à 1979. En 1980, 7 foyers sont diagnostiqués.

Au Burkina Faso, quelques foyers épisodiques ont pu être régulièrement contenus depuis la campagne P.C. 15 et la ceinture sanitaire faite autour d'eux ont permis d'arrêter leur extension. Mais, en 1982 3 foyers de peste bovine sont apparus dans la province du Gourma.

Le Tchad, quant à lui a vu pendant plusieurs années l'action de ses services vétérinaires complètement paralysée, à cause de la situation de guerre et en corollaire la réapparition sur une grande échelle des grandes maladies du cheptel. En ce qui concerne la peste bovine, elle a été identifiée en 1982, introduite par des troupeaux venus du Soudan. Elle fut alors propagée très vite d'Est en Ouest par les troupeaux de commerce, suivant la piste du 13è parallèle et fait agravant, à cette époque de l'année, les grands transhumants traversaient cette route lors de leur descente vers le Sud.

Cette recrudescence de la peste bovine a nécessité une campagne de vaccination d'urgence contre cette maladie, grâce à l'intervention d'une action internationale. Réalisée en 1981, elle a momentanément arrêté la propagation de ce fléau en Afrique de l'Ouest notamment.

Malheureusement, il ne s'agissait que d'une acalmie car, comme cela a été cité plus haut dès 1982-1983, des foyers ont apparu çà et là. En 1984 et 1985 des déclarations de foyers ont été observés au Mali, au Burkina et au Niger, suite à des contacts entre animaux autochtones et transhumants.

Cette situation traduisait ainsi la baisse de la couverture vaccinale au niveau de la sous-région, après l'acquis des campagnes P.C. 15 et d'urgence de 1981. Elle montre clairement qu'une nouvelle campagne panafricaine de vaccination et notamment sous-régionale devient nécessaire voire indispensable pour contenir l'incidence de la peste bovine et même de l'éradiquer.

A cette peste du cheptel bovin, il faut signaler la peste des petits ruminants et celle des animaux sauvages (buffle notamment).

En ce qui concerne la peste des petits ruminants, très peu de pays signalent cette maladie. Mais elle existe dans certains pays bien que non diagnostiquée la plus part du temps. En effet, elle est signalée au Sénégal, au Mali et en Mauritanie. Une épidémie a été signalée en Mauritanie en 1979, mais cette apparition est restée sporadique. Au Sénégal, 13 foyers ont été signalés en 1982, 6 en 1983 et 5 respectivement en 1984 et 1985, pour lesquelles des actions ponctuelles ont été entreprises.

Quant à la peste équine, le Sénégal est le seul pays qui en fait mention avec 11 foyers en 1982, 2 foyers en 1983, 1 foyer en 1984 et 6 foyers en 1985.

3.2. Péripneumonie contagieuse des bovidés

La péripneumonie contagieuse des bovidés a généralement fait l'objet de campagnes conjointes avec celle de la peste bovine. Les efforts de vaccination contre cette maladie ont été également importants. Elle est toujours combattue dans le cadre des campagnes nationales de prophylaxie. Les vaccinations sont devenues systématiques dans certains pays comme le Sénégal où les vaccinations sont gratuites comme celle de la peste.
Cette maladie semble en voie de régression, car le nombre de foyers est en diminution depuis les indépendances.

En effet, il a été signalé au Mali 2 foyers en 1980 contre 113 foyers en 1972 ; puis 22 en 1981, 4 en 1982 et 1 foyer en 1983. Au Sénégal, aucun cas n'a été signalé depuis 1977. Il en est de même au Burkina. Au Niger, malgré les vaccinations systématiques dans les départements de l'Ouest (Niamey, Dosso, Tahoua) et celui de Diffa (les abords du lac Tchad), des foyers de PPCB ont été diagnostiqués tous les ans de 1972 à 1981. Toutefois, il faut noter sa régression, car de 20 foyers signalés en 1972, un seul l'a été en 1981.

3.3. Les autres maladies infectieuses

Pour toutes les autres maladies infectieuses, la vaccination n'est effectuée qu'à la demande et aux frais des éleveurs. Toutefois, signalons que les interventions vétérinaires sont payantes au Burkina. Bien que ne faisant pas l'objet d'une attention soutenue, comme la peste bovine et la péripneumonie des bovidés, ces maladies infectieuses s'avèrent aussi meurtrières pour le bétail.

3.3.1. La fièvre aphteuse

Elle est régulièrement signalée, mais ne fait l'objet d'aucune mesure prophylactique particulière. Elle est signalée au Niger et au Burkina. Elle ne semble pas absente au Mali, si l'on en croit les descriptions de certains éleveurs. Au Burkina, elle est apparue en 1969 et semble avoir disparue en 1978. Bien que cliniquement bénigne sous les tropiques, on devrait lui accorder plus d'importance.

3.3.2. Les charbons bactéridien et symptomatique

Ces maladies telluriques ont pris de l'importance surtout depuis ces sécheresses successives qui intéressent les Pays du Sahel. En plus, la négligence des éleveurs à propos de la vaccination, a largement contribué à son extension. Elles sont signalées dans tous les Pays du CILSS.

Au Tchad, elles sévissent dans les pâturages des lacs Tchad, Fitri et dans les prairies inondables du Mandoul.

Au Mali, le charbon bactéridien existe à l'état enzootique dans certaines zones, où il a été signalé 190 cas en 1980, (14 foyers).
Le charbon symptomatique, quant à lui a été beaucoup plus meurtrier que le précédent (53 foyers, 629 cas dont 522 morts).

Au Sénégal, le charbon bactéridien connait ces dernières années, un développement inquiétant. De 9 foyers en 1980, on a diagnostiqué 15 foyers en 1982 et 20 foyers en 1985. Il a été signalé 41 foyers de charbon symptomatique en 1985.

Au Niger, la situation est aussi préoccupante ; 2 foyers en 1972, 30 foyers en 1981 en passant par 2 pics avec 87 foyers en 1979 et 49 foyers en 1980. Cependant, aucun cas n'a été signalé en 1974.

3.3.3. La Brucellose

La maladie est présente dans beaucoup d'élevage ; mais son épizootologie est mal connue dans beaucoup de pays. Elle a été signalée, au Sénégal, au Niger, au Tchad, en Gambie, au Burkina et même au Cap-Vert. Elle a fait l'objet d'enquêtes au Niger, à la station de Touknous et au centre de multiplication de bovins d'Ibécétine en 1979 ; celles-ci permettent d'affirmer qu'elle sévit sur le plan national.

Des études épidémiologiques ont été effectuées au Sénégal dans le Sine-Saloum ; la Casamance et le Sénégal-oriental.
Dans ce pays, des enquêtes sérologiques ont mis en évidence le caractère endémique de la maladie en zone d'élevage N'Dama. Il est permis d'avancer qu'elle doit l'être en zone moyenne.

3.3.4. La Pasteurellose

Cette maladie signalée dans tous les Pays du CILSS connaît une progression ou une régression depuis quelques années suivant les Pays concernés.

Au Sénégal 19 foyers bovins et 50 foyers ovins-caprins ont été signalés.

Au Mali, la maladie existe dans toutes les régions ; 67 foyers en 1981, il n'a été signalé que 47 foyers en 1985.

Après avoir sévi régulièrement de 1964 à 1971 au Niger, la maladie n'a pas été signalée de 1972 à 1978. Mais, elle réapparaît en 1979 avec 49 foyers et en 1980, il a été diagnostiqué 15 foyers, puis un seul en 1981.

Quant au Mali, on a enregistré en 1980, 94 foyers de cette maladie, contre 88 foyers en 1979 et 18 foyers en 1973.

En Mauritanie, l'évolution des foyers a été de 14 en 1981 et de 24 en 1982.

* * *

Les autres maladies infectieuses concernant le botulisme : la dermatophilose, la desmatose modulaire contagieuse, la tuberculose, la rage, la clavelée les maladies respiratoires des petits ruminants, notamment la pleuropneumonie, etc...

- La tuberculose est citée dans les différentes litteratures des services de l'élevage des Pays sahéliens, et dans les rapports des abattoirs notamment où elle est la cause des saisies des viandes. L'incidence de la maladie semble être moindre ces dernières années où la totalité des saisies pour tuberculose ne représentait guère que 0,003 % en 1980 et 0,002 % en 1981 dans certains pays.

- Le botulisme sévit à l'état endémique et prend de plus en plus d'importance au cours de ces dernières années à cause des carences minérales (phosphore et calcium).

Au Sénégal, où il est aussi appelé maladie des forages, elle est fréquente dans la zone nord du pays, particulièrement en zone sylvo-pastorale. 14 foyers en 1976, 7 foyers en 1980, il en a été signalé 13 en 1981, 23 en 1982 et 10 foyers en 1985. Cette nette régression en 1985 a été le fait de l'effort mis dans la distribution des pierres à lécher.

En Mauritanie, elle sévit particulièrement dans la zone d'élevage et il a été signalé 36 foyers en 1979, 68 foyers en 1981 et 87 foyers en 1982, sur les espèces bovines, camelines et ovines.

*
* * *

Chez les volailles, la pathologie est dominée par le choléra aviaire, la maladie de Gumboro, la typhose pullorose, la variole, la neurolymphomatose, la polyparasitose, les spérochetoses, etc... Dans ce secteur, la pathologie avait été négligée dans les élevages traditionnels. Dans l'élevage moderne, il faut signaler la paralysie de Marek et les leucoses.

3.4. Les parasites

Le cheptel sahélien est fortement infesté de parasites notamment de parasites internes et particulièrement des parasites gastro-intestinaux et pulmonaires. Quant aux parasites externes ils sont dominés par les tiques.

L'impact de ces parasitoses sur la productivité du cheptel, notamment au niveau des jeunes (ascaridoses) a conduit les Etats à entreprendre une lutte âpre contre les parasites du cheptel. On note une nette progression dans le nombre de traitements réalisés.

3.5. Cas particulier des trypanosomiases

Elles sont présentes dans toute la partie soudanienne des Pays du CILSS. Elles constituent un véritable frein au développement de l'élevage dans ces zones alors que les pâturages y sont abondants.

En conséquence, parmi les maladies sévissant dans les Pays du CILSS, la trypanosomiase, maladie transmise par les glossines (mouche tsé-tsé), occupe une place importante, car elle est la cause de la sous-exploitation des ressources pastorales.

Au Tchad, la trypanosomiase pose encore de gros problèmes, les campagnes d'éradication ont été interrompues par la guerre. Les grandes zones du Salamat, de l'extrême Sud-Ouest du Tchad et certaines rives des fleuves du Chari Baguirmi sont encore infestées.

Au niveau du Mali le projet "Terres nouvelles" a mené un travail de prospection. Ensuite, l'USAID par l'intermédiaire de l'Université du Texas (TAMU) a permis de doter le laboratoire de Bamako d'une cellule active de recherche appliquée sur les glossines et les trypanosomiases ainsi que sur les médicaments trypanocides. Aussi, le Mali dispose-t-il d'une carte de répartition des glossines et de documents scientifiques. Les espèces identifiées par ordre de fréquence sont T. Vivax, T. Congoleuse et T. bucci.

Au Sénégal, le laboratoire de Hann, grâce à un financement F.A.O a mené une lutte contre les glossines dans la zone des Niayes en 1970. Toutefois, cette zone traitée, s'est réinfestée 10 ans après (1980). Ce qui montre que la lutte contre les glossines doit être une lutte permanente contre les vecteurs des trypanosomiases.

En Gambie, cette maladie constitue l'un des problèmes majeurs de la santé animale. Le taux élevé de mortalité des jeunes et des animaux âgés est certainement le résultat de l'infestation combinée des helminthiases et des trypanosomiases.

Au Niger, la trypanosomiase est peu répandue mais cette maladie est signalée chez des animaux transhumant très loin vers le Sud, région plus humide. Par contre la trypanosomiase cameline due à T. Evansi est beaucoup plus grave et plus fréquente.

Au Burkina, depuis 1972-1973, des nouvelles méthodes de lutte sont expérimentées au CRTA et une formation particulière est dispensée à l'Ecole de Lutte anti-tsé-tsé à Bobo-Dioulasso.

Devant la difficulté de mise au point d'un vaccin efficace, les possibilités actuelles de lutte contre cette maladie se résument aux méthodes suivantes :

- la lutte contre le parasite, le trypanosome par une chimiothérapie préventive ou curative adaptée ;

- la lutte contre le vecteur, les glossines, par des traitements chimiques (pulvérisation d'insecticides sur les gîtes à glossines), biologiques (lâcher de mâles stériles) ou associés ;

- l'élevage de bétail trypanotolérant

D'excellents résultats ont été déjà obtenus par ces différentes méthodes, mais il convient de poursuivre les recherches dans les différentes voies offertes.

*
* *

Le problème de la lutte contre les trypanosomiases se posera de plus en plus avec beaucoup d'acuité, car les éleveurs poussés par la sécheresse et la désertification d'une part, et la pression démographique et l'extension des cultures itinérantes d'autre part cherchent à pénétrer les zones sud, jadis évité .

Déjà, dans certains cas les éleveurs font 3 à 4 traitements par an et par animal (Trypamidium et parfois Berenil).

Au niveau régional, les actions menées concernent la mise en place des projets GCP/RAF/190 et 191/ITA du programme de lutte contre la trypanosomiase animale africaine et de développement des zones en cause.

4. Situation actuelle de la santé animale dans les Pays du CILSS

Malgré les programmes nationaux de campagnes de prophylaxie contre les maladies infectieuses majeures (peste, péripneumonie, etc...) et les traitements massifs développés par les Etats, la situation sanitaire reste encore préoccupante. Elle est d'autant plus inquiétante que même les diverses interventions à travers les projets de santé animale ou de volets "santé animale" des projets de développement de l'élevage financés par les sources extérieures, n'ont pas permis d'assainir le milieu.

Des données statistiques et les informations disponibles ne permettront pas de faire un état exhaustif de la situation sanitaire dans ces Pays. Cependant l'on peut noter la tendance suivante :

4.1. Les maladies parasitaires

Le déparasitage du cheptel n'est pas mené systématiquement dans tous les Pays du Sahel.

En outre, pour cette lutte contre les parasites, l'insuffisance des médicaments demeure le handicap majeur. Les soins sanitaires sont par conséquent actuellement très limités.

Au Tchad, 35 % des veaux et jeunes animaux meurent dans leur première année. La trypanosomiase est encore très importante dans la zone soudanienne du pays, particulièrement lors des transhumances et chez les animaux de trait.

Au Burkina, la trypanosomiase est encore présente dans la moitié sud du Pays, malgré la présence du CRTA chargé des opérations de lutte contre cette maladie. Un projet de lutte contre les maladies des petits ruminants dans l'ORD du Yatenga est en exécution et les résultats ne se font pas attendre car la mortalité des jeunes s'en trouve fortement réduite ; presque du double au simple.

Au Niger, une attention particulière est accordée aux traitements et à la chimioprévention des infestations sévissant sur le bétail, particulièrement des bovins et des petits ruminants. Les éleveurs effectuent eux-mêmes souvent leurs traitements en se fournissant directement les produits des pharmacies vétérinaires (VETOPHAR).

Au Sénégal, les activités de déparasitage des bovins et des petits ruminants sont menés systématiquement dans les projets et les Sociétés d'élevage.

Dans ce domaine des maladies parasitaires, il n'est pas aisé de faire une situation, par manque d'informations, alors qu'il existe des moyens de lutte efficaces, (trypanosomiase exceptée). Les déparasitages necessitant plusieurs interventions dans l'année, et faites à la demande et aux frais des éléveurs, il est évident qu'une sensibilisation de ces derniers, la vulgarisation des médicaments et les résultats positifs enregistrés constitueront la meilleure façon de réduire les maladies parasitaires.

4.2. Les maladies infectieuses

Dans ce secteur, la situation sanitaire peut être considérée comme bonne ou satisfaisante.

Au Sénégal, la peste et la péripneumonie bovines ont été éradiquées respectivement en 1980 et en 1976 suite à des vaccinations annuelles systématiques. Mais cette opération doit être permanente même si elle coûte chère à cause des creusets mauritanien et malien, et de la perméabilité des frontières. D'ailleurs le Pays dispose de l'un des plus grands laboratoires producteurs de vaccins de la sous-région.

Compte tenu de cette situation et pour minimiser les coûts, le Sénégal intervient au niveau du noyau sensible, c'est à dire les jeunes animaux en ce qui concerne la peste bovine.

Au Niger, la situation sanitaire est bonne dans l'ensemble en ce qui concerne la peste et la péripneumonie. Mais l'élevage nigérien reste vulnérable à cause de la menace permanente provenant des animaux transhumants ou de commerce. Le Niger compte chaque année un à plusieurs foyers de peste bovine qui nécessitent une intervention rapide.

Il en est de même au Burkina, qui connaît périodiquement des menaces ou des apparitions de foyers de peste bovine dans les provinces du Nord du Pays. Sa situation géographique lui confère le rôle de plaque tournante et de transit pour les animaux de commerce et des troupeaux transhumants.

Quant au Mali et à la Mauritanie, la peste bovine y est endémique. Le Mali a signalé 20 foyers de peste bovine en 1985 et connaît encore une nouvelle flambée cette année avec des cas sporadiques de peste de petits ruminants. Par contre, ce pays n'a connu qu'un seul foyer de péripneumonie bovine cette année depuis 1984.
La Mauritanie a connu 41 foyers de peste bovine en 1985 et la situation dans ce domaine ne semble pas s'améliorer cette année encore. Elle est une zone d'enzootie permanente. Aucun foyer de péripneumonie n'a été signalé.

Face à cette situation, il est clair que si les efforts ne sont pas poursuivis en vue d'éradiquer la maladie, la peste bovine se propagera de nouveau et mettra gravement en péril le développement de la production bovine notamment dans la sous-région.

C'est pourquoi cette nécessité d'organiser une nouvelle campagne a été reconnue par les Pays concernés. Le projet initié dès le lendemain de la campagne d'urgence de 1981 en Afrique de l'Ouest, semble démarrer bientôt sous l'égide de l'OUA/IBAR avec l'appui de la FAO et l'OIE. Malheureusement, la non mobilisation de l'ensemble des fonds nécessaires à sa mise en oeuvre, cette campagne devra que intéresser dans un premier temps 10 Pays, les plus exposés grâce au financement de la CEE (50 millions d'ECU) et des aides bilatérales des Pays donateurs. Présentement, la Mauritanie, le Sénégal, le Mali, le Burkina, le Niger et le Tchad sont les Pays du Sahel intéressés par cette campagne dans des conditions différentes suivant les Pays.

Pour les autres maladies infectieuses, les mesures de prophylaxie entreprises dans les Pays sahéliens ont permis de contenir voir de réduire leur extension.

Faute de moyens, cette évolution, dans l'ensemble regressive, de l'épidémiologie, des affections principales sus-citées, risque de se détériorer.

Cette situation sanitaire, considérée par beaucoup d'observateurs comme améliorée ou satisfaisante, inspire cependant beaucoup d'inquiétudes. En effet, les actions entreprises dans le Sahel pour lutter contre les grandes épizooties majeures (peste et péripneumonie bovines) sont nombreuses. Beaucoup d'entre elles ont donné des résultats positifs ; comme la campagne P.C 15 en 1966 à 1968 et la campagne d'urgence entreprise en 1981. Malgré ces actions positives les Pays sahéliens connaissent depuis plus d'une décennie une recrudescence de la peste bovine dont l'évolution des foyers tend vers une généralisation rapide de la sous-région.

Outre cette épizootie majeure, les autres maladies infectieuses et parasitaires dont les trypanosomes occupent encore une place importante dans les actions à entreprendre pour le développement de la production animale.

Par ailleurs, l'espace pastoral a tendance à diminuer sous la pression des activités agricoles et les pâturages sont réduits par l'irrégularité des pluies ou par la faible pluviométrie. Aussi ces contraintes ont-elles contribué à accélérer la dégradation des parcours, caussée par le surpâturage, donc à la détérioration des conditions des parcours.
Ceci donduit à des mouvements des troupeaux beaucoup plus précoces et dont l'amplitude est encore plus grande.

Ce phénomène favorise alors un brassage important des troupeaux et développe l'explosion et l'extension des épizooties.

Il faudrait donc que les Etats consentissent des sacrifices pour maintenir le cheptel dans une situation sanitaire satisfaisante. Quels sont actuellement les moyens de ces derniers ?

5. Politique d'intervention et moyens des Pays sahéliens en matière de santé animale

L'organisation générale et les structures existantes sont généralement les mêmes dans tous les Pays du Sahel.

Il s'agit du Ministère du Développement Rural qui anime entre autres la Direction de l'élevage, ainsi que les centres de recherches vétérinaires. Présentement il existe au Niger et au Sénégal des départements exclusivement chargés des ressources animales.

Les Directions de l'élevage ou de santé animale et de production animales, interviennent dans le domaine de la protection sanitaire à travers soit de la division soi du service de la santé animale.

5.1. Politique d'intervention

Elle s'exerce suivant le principe suivant :

* protection du cheptel contre les affections contagieuses par des
  - campagnes de vaccinations systématiques ou limitées avec gratuité ou non des interventions
  - application des règles de police sanitaire
* traitements de masse ou collectifs contre les affections justiciables de la chimiothérapie
* soins cliniques individuels dans les postes fixés ou lors des campagnes de prophylaxie, à titre onéreux.

Ces interventions se font grâce à des infrastructures existantes (parcs de vaccination, postes vétérinaires etc...), des moyens logistiques (moyens de transport, matériels de froid, matériels vétérinaires, etc...) et des moyens humains.

5.2. Les moyens

On constate dans l'ensemble et de façon presque parfaite, une augmentation constante des dépenses de personnels (salaires) et une diminution régulière des moyens de fonctionnement mis à la disposition des services de l'élevage. L'amenuisement de ce moyens rend aléatoire la protection sanitaire.

Les crédits affectés à l'élevage sont dérisoires et c'est grâce à des sources autres que le budget national, que les services de l'élevage mettent en oeuvre leurs programmes de protection sanitaire. Il s'agit généralement des aides extérieures et parfois des budgets régionaux.

Compte tenu de ce que dans le domaine de la santé animale, le personnel ne peut être efficace que dans la mesure où il possède les moyens matériels suffisants pour garantir la santé du cheptel, il est essentiel d'équilibrer les dotations budgétaires en personnel et en matériel.suivant le rapport générateur des meilleurs résultats. L'insuffisance des dotations "matériels" et parfois l'absence d'inscriptions budgétaires en regard de la rubrique renouvellement du parc automobile n'autorisant même pas, dans certains cas, l'exécution d'opérations essentielles de routine, et laisse supposer que le recours aux aides extérieurs a été érigé en doctrine.

Dans le domaine de la production des vaccins, il existe plusieurs laboratoires dans les Pays du CILSS. Ce sont les laboratoires de Hann(Dakar-Sénégal) de Farcha (NDjaména-Tchad), de Niamey (Niger)et de Bamako (Mali). Ces laboratoires ont des capacités de production de vaccins tout type confondu qui satisfont entièrement les besoins nationaux et qui peuvent fournir aux autres Etats.

En ce qui concerne le personnel, le besoin d'amélioration de sa formation, de recyclage et/ou de sa spécialisation s'avère nécessaire, particulièrement dans les domaines de la production et du contrôle des vaccins, la lutte contre la trypanosomiase, etc...

La vétusté des infrastructures des services vétérinaires, la faiblesse des budgets de fonctionnements alloués à ces services, le manque de personnel spécialisé et surtout le manque de politique adéquate dans le domaine du développement de l'élevage dans les Pays du CILSS tels sont les mots clés

qui permettent d'évoquer le quotidien de ce secteur dans cette zone sahélienne.

La réalisation d'une politique de santé animale nécessitera par conséquent une harmonisation du rapport budgets de personnels / budgets de fonctionnement, une augmentation de la part du budget alloué à l'élevage en rapport avec son importance dans les échanges et surtout une prise de conscience des Pays sahéliens de l'importance de la protection sanitaire dans le développement de la production animale.

Ceci nécessitera toutefois une coopération sous-régionale, concernant particulièrement les laboratoires vétérinaires, les centres d'enseignement existants, l'organisation des mouvements de bétail et des programmes de vaccination etc... pour laquelle les Organismes Intergouvernementaux (O.I.G) ont été créés (CEDEAO, CEAO, CEBV, CILSS, ALG...).

6. Conclusion

Il est mal aisé de donner une situation qui réfléterait réellement l'état de l'élevage dans les Pays du CILSS, quand bien même il s'agit de la situation de la santé animale. En effet, les données utilisées, même dans la planification des Pays sont souvent de mauvaises qualités, insuffisantes et les obstacles d'ordre institutionnel et social n'ont pas été encore résolus. Ceci s'explique par le fait que, même dans les Pays grands producteurs de bétail, la part réservée à l'élevage dans les différents budgets des Etats, comme dans l'apport des sources de financements extérieurs, reste insuffisante.

L'Etat ne joue donc pas suffisamment son rôle pour la promotion de développement de l'élevage. Il est temps que les Pays sahéliens, surtout à vocation pastorale, accordent désormais l'importance qui revient au secteur de l'élevage dans leurs plans de développement socio-économiques.

En effet, pour atteindre l'objectif de l'autosuffisance alimentaire dont ils se sont fixés et qui doit viser l'ensemble des produits de base, il est évident que le leit motiv est le renforcement de la protection sanitaire, car la santé animale reste le support fondamental de toute politique de développement ou d'intensification de la production animale.

BIBLIOGRAPHIE

1. BILANS DIAGNOSTICS Secteur Elevage dans les Pays du CILSS.
   - Document par Pays - 1983 et 1984 - CILSS

2. LA SANTE ANIMALE DANS LES ETATS SAHELIENS AU SUD DU SAHARA
   - SEDES - Mars 1977

3. CAMPAGNE PANAFRICAINE CONTRE LA PESTE BOVINE
   - Proposition de programme et dossier de financement - Mars 1984

4. UN PREMIER BILAN DE LA LUTTE CONTRE LA SECHERESSE ET DE L'ACTION POUR LE DEVELOPPEMENT DU SAHEL 1975 - 1979
   - SAHEL D (80) 101 - Septembre 1980

5. NOTES SUR LES BESOINS EN MATIERE DE SANTE ANIMALE DANS LES PAYS DU CILSS
   - FAO - 1986

6. CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE LA SITUATION ECONOMIQUE DIFFICILE DES PAYS SAHELIENS - Evolution au cours de la dernière décennie et Perspectives - CILSS - Avril 1986.

-o-o-o-o-